



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-30**

Séance Publique du jeudi 19 janvier 2017.

La séance est ouverte à 20 heures 00 par Monsieur Jacques COPPIER, Maire d'Etercy.

**Etaient présents :** M. Jacques COPPIER, Maire - Mmes Maryvonne CARTEAUX, Edith DEVIGNY, MM. Eric BOUSSY, Sylvain POLLIENS, Lionel SALSON.

**Absents excusés :** Mme Laurence RICARD, MM. Florent BELLEVILLE, Yannick COLANTONI, Alain MORET-DAVOINE, Marc TARDY.

*Monsieur Lionel SALSON a été élu secrétaire de séance*

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal n° 29 du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**SEANCE PUBLIQUE**

**1) 2017-30/01 Décision Modificative n° 4**

La Trésorerie d'Alby-Rumilly a adressé à la commune le 12 janvier dernier un avis de dépense à régulariser sur l'exercice 2016 d'un montant de 3 717,00 € et concernant le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales, article 73925.

Considérant que les crédits prévus au budget 2016 ne permettent pas de régulariser cette dépense,  
Considérant que le montant total à prévoir pour le BP 2016 au dit article 73925 est de 11 153,00 €,

Il est proposé au Conseil Municipal de prévoir une décision modificative n° 4 en prélevant la somme de 953,00 € sur le compte 022 « dépenses imprévues ».

Dès lors, il convient de réaliser une décision modificative n° 4 comme suit :

<b>Section Fonctionnement</b>				
<b>DEPENSES</b>				
<b>Articles</b>	<b>Désignations</b>	<b>BP 2016</b>	<b>DM 4</b>	<b>MONTANTS ACTUALISES</b>
022	Dépenses imprévues	1 815,00 €	- 953,00 €	862,00 €
73925	Fonds péréquation recettes fiscales	10 200,00 €	+ 953,00 €	11 153,00 €
		<b>12 015,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>12 015,00 €</b>
<b>TOTAL dépenses Fonctionnement</b>		<b>489 085,07 €</b>	<b>0 €</b>	<b>489 085,07 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications des écritures comptables ci-dessus indiquées au Budget Principal 2016 de la Commune d'ETERCY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,

Jacques COPPIER